

1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322611-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 janvier 2024

Publié le 26 janvier 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 JANVIER 2024  
SEANCE DU 22 JANVIER 2024**

**Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Sylvie CLERC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Soraya FAHEM, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Marie CIETERS, Françoise MARTIN, Nicolas SIEGLER.

**OBJET** : Reconduction du dispositif AIL pour l'année 2024 avec répartition des enveloppes cantonales

Vu le rapport DTT/2024/1

## DECIDE à l'unanimité:

- de reconduire, pour l'année 2024, le dispositif AIL selon les modalités décrites au rapport ;
  - de fixer les montants des enveloppes cantonales 2024 repris ci-joint en annexe n° 1, pour un montant total de 2 645 251 € ;
  - d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental 2024, à l'opération 35001OP001.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 53.

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Vote intervenu à 12 h 55.

Au moment du vote, 58 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 17  
Absents sans procuration : 7  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

### Résultat du vote :

Abstentions : 25 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Total des suffrages exprimés : 50

Majorité des suffrages exprimés : 26

Pour : 50 (Groupe Union Pour le Nord - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

## Annexe 1 - Enveloppes cantonales 2024

Code Canton	Canton	Population légale totale au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 (date de référence statistique : 1 <sup>er</sup> janvier 2021)	Enveloppe cantonale 2024 (arrondie à l'euro)	Solde de l'enveloppe 2023	Solde de l'enveloppe après écrêtement à 25 % de l'enveloppe 2023	Enveloppe cantonale globale 2024
01	Aniche	60 153	56 544 €	0 €	0 €	56 544 €
02	Annoeullin	80 037	75 235 €	1 936 €	1 936 €	77 171 €
03	Anzin	52 178	49 047 €	10 493 €	10 493 €	59 540 €
04	Armentières	67 813	63 744 €	14 580 €	14 580 €	78 324 €
05	Aulnoye-Aymeries	54 039	50 797 €	0 €	0 €	50 797 €
06	Aulnoy-lez-Valenciennes	52 009	48 888 €	250 €	250 €	49 138 €
07	Avesnes-sur-Helpe	58 946	55 409 €	4 919 €	4 919 €	60 328 €
08	Bailleul	53 318	50 119 €	0 €	0 €	50 119 €
09	Cambrai	56 665	53 265 €	0 €	0 €	53 265 €
10	Le Cateau-Cambrésis	52 721	49 558 €	1 319 €	1 319 €	50 877 €
11	Caudry	51 684	48 583 €	61 €	61 €	48 644 €
12	Coudekerque-Branche	49 866	46 874 €	1 303 €	1 303 €	48 177 €
13	Croix	76 684	72 083 €	9 781 €	9 781 €	81 864 €
14	Denain	70 402	66 178 €	17 672 €	16 872 €	83 050 €
15	Douai	63 154	59 365 €	8 861 €	8 861 €	68 226 €
16	Dunkerque-1	51 841	48 731 €	700 €	700 €	49 431 €
17	Dunkerque-2	50 453	47 426 €	0 €	0 €	47 426 €
18	Faches-Thumesnil	79 575	74 801 €	0 €	0 €	74 801 €
19	Fourmies	53 397	50 193 €	0 €	0 €	50 193 €
20	Grande-Synthe	57 533	54 081 €	0 €	0 €	54 081 €
21	Hazebrouck	59 657	56 078 €	0 €	0 €	56 078 €
22	Lambersart	70 785	66 538 €	2 135 €	2 135 €	68 673 €
23	Lille-1	76 690	72 089 €	234 €	234 €	72 323 €
24	Lille-2	70 738	66 494 €	12 005 €	12 005 €	78 499 €
25	Lille-3	71 776	67 469 €	3 848 €	3 848 €	71 317 €
26	Lille-4	71 389	67 106 €	5 938 €	5 938 €	73 044 €
27	Lille-5	75 857	71 306 €	12 449 €	12 449 €	83 755 €
28	Lille-6	79 790	75 003 €	3 074 €	3 074 €	78 077 €
29	Marly	63 954	60 117 €	2 031 €	2 031 €	62 148 €
30	Maubeuge	64 045	60 202 €	0 €	0 €	60 202 €
31	Orchies	55 003	51 703 €	0 €	0 €	51 703 €
32	Roubaix-1	76 889	72 276 €	1 540 €	1 540 €	73 816 €
33	Roubaix-2	73 117	68 730 €	0 €	0 €	68 730 €
34	Saint-Amand-les-Eaux	58 431	54 925 €	0 €	0 €	54 925 €
35	Sin-le-Noble	69 565	65 391 €	0 €	0 €	65 391 €
36	Templeuve	83 334	78 334 €	7 130 €	7 130 €	85 464 €
37	Tourcoing-1	67 392	63 348 €	16 142 €	16 142 €	79 490 €
38	Tourcoing-2	77 376	72 733 €	18 204 €	18 204 €	90 937 €
39	Valenciennes	54 735	51 451 €	1 211 €	1 211 €	52 662 €
40	Villeneuve-d'Ascq	73 341	68 941 €	5 497 €	5 497 €	74 438 €
41	Wormhout	54 875	51 583 €	0 €	0 €	51 583 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 641 207</b>	<b>2 482 738 €</b>	<b>163 313 €</b>	<b>162 513 €</b>	<b>2 645 251 €</b>

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL** **Réunion du 22 janvier 2024**

**OBJET** : Reconduction du dispositif AIL pour l'année 2024 avec répartition des enveloppes cantonales

En 1993, pour contribuer au dynamisme du tissu local associatif, le Conseil Général a créé le Fonds de Soutien aux Projets d'arrondissement qui permettait le financement de projets d'Actions d'Intérêt Communal (AIC) ou d'arrondissement, complété ensuite par le dispositif « Actions d'Intérêt Sportif » (AIS). Par délibération DDL/2012/1571 des 17, 18 et 19 décembre 2012, le Conseil Général a décidé de substituer à ces deux dispositifs existants un nouveau dispositif de soutien aux « Actions d'Intérêt Local » (AIL) qui a pour objectif de contribuer au développement des territoires et au dynamisme du tissu associatif local, dans l'intérêt des populations nordistes. Par ailleurs, le Département attribuait des subventions de fonctionnement au titre des délégations thématiques, en dehors de ce dispositif « AIL ». Certaines de ces subventions étant d'intérêt local, il a été proposé par délibération DDL/2016/164 du 12 avril 2016 d'inclure aux AIL les subventions inférieures à 2 000 € à l'exception de certains dispositifs, afin de privilégier une instruction de proximité des demandes de subventions en renforçant, par ailleurs, le rôle de binôme de conseillers départementaux.

Ainsi, cette politique volontariste permet à chaque binôme de conseillers départementaux de proposer l'attribution de subventions aux associations et structures de leur choix, pour leur fonctionnement ou en financement de projets d'intérêt local, relevant de différents champs thématiques.

Pour mémoire, 2 125 subventions AIL ont été attribuées en 2023 pour un montant total de 2 681 046 € (montant moyen d'une subvention : 1 261 €). La subvention la plus élevée était de 15 000 €. Par ailleurs, 80 000 € ont été utilisés au titre de l'opération « Paniers Solidaires », soit un montant total de 2 761 046 € (taux de consommation de 94,41 %). Il est à noter que pour un canton, le montant de l'enveloppe 2023 ayant été entièrement consommé, 2 000 € seront déduits de l'enveloppe 2024, dans le cadre de l'opération « Paniers Solidaires ».

Pour 2024, il est proposé de reconduire le dispositif AIL, tout en actant qu'il ne sera plus possible de reporter le solde non utilisé de l'enveloppe cantonale de l'année précédente à compter de l'exercice 2025.

### **DÉTERMINATION DES ENVELOPPES CANTONALES 2024**

Chaque année, l'enveloppe budgétaire globale est calculée à raison d'un montant unitaire par habitant, sur la base de la population totale de chaque canton, telle que définie par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la population départementale légale totale est fixée à 2 641 207 habitants. Il est proposé de fixer le montant des enveloppes 2024 à hauteur de 0,94 €/habitant.

L'enveloppe AIL annuelle 2024, somme des enveloppes cantonales arrondies à l'euro entier le plus proche, est donc fixée à 2 482 738 €.

Par ailleurs, conformément au dispositif actualisé par la délibération DTT/2023/19 du 23 janvier 2023, le solde non utilisé de chaque enveloppe cantonale 2023 concernée, écrêté à 25 %, sera réinscrit au Budget Primitif 2024, sous réserve de son approbation, en nouveaux crédits sur chacune des enveloppes concernées, pour un montant total de 162 513 €.

Ainsi, l'enveloppe annuelle globale 2024 est fixée à 2 645 251 €, selon la répartition par canton, jointe en annexe n° 1.

Les Conseillers départementaux pourront proposer une liste d'actions à financer qui seront approuvées lors des prochaines assemblées délibérantes.

Je propose au Conseil départemental :

- de reconduire, pour l'année 2024, le dispositif AIL dans les conditions décrites ci-dessus ;
- de fixer les montants des enveloppes cantonales 2024 repris en annexe n° 1, pour un montant total de 2 645 251 € ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental 2024, à l'opération 35001OP001.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35001OP001A	35001E15	2 655 000 €	0 €	2 645 251 €

Christian POIRET  
Président du Département du Nord